



LA MÉDIATION

Une autre réponse aux conflits

LA MÉDIATION

C'est un **mode amiable** et bienveillant de résolution des conflits. Lors de ce **processus bien défini**, un tiers, le médiateur, favorise par des entretiens **confidentiels**, l'établissement ou le **rétablissement de la communication** et des relations en vue de **régler** ou de prévenir une situation conflictuelle. Le médiateur va amener les personnes à **inventer la solution** qui leur convienne et qu'elles seront aptes à mettre en œuvre. La médiation est un puissant moyen de résoudre des différends de toute nature de manière **rapide, efficace**, et psychologiquement moins éprouvant.

La peur de nommer le conflit et de l'accueillir conduit à de nombreuses impasses et parfois même du désespoir. C'est une **excellente alternative à une procédure judiciaire** fréquemment longue, couteuse et à l'issue incertaine.

LE MÉDIATEUR

Le médiateur est un passeur, un facilitateur, un spécialiste de la relation « abimée ». **Compétent**, il est formé et diplômé et répond à des qualités précises : **neutralité, indépendance et impartialité**.

Il est le garant du processus de médiation. Il permet aux personnes, par sa présence, son écoute active, son questionnement, de repérer et de **comprendre ce qui les sépare pour aller vers ce qui les rassemble**.

Il n'est ni un juge, ni un arbitre, ni un conseil ni un expert technique.

Dans une situation complexe, il peut intervenir en co-médiation.

LES AVANTAGES

▶ **Renouer la relation** entre des personnes en conflit ; laisser la **place au dialogue** dans une démarche de prévention,

▶ Une médiation repose sur la **volonté** et la **liberté** des parties,

▶ **Champ d'intervention très large** : la médiation s'applique aussi bien à des situations professionnelles, commerciales que privées,

▶ Mise en œuvre **facile et très rapide** (quelques jours),

▶ **Confidentialité** : Les personnes vont être certaines que leurs échanges resteront **confidentiels** ce qui garantit une grande **liberté de parole**,

▶ **Responsabilisation** des personnes car elles sont les **acteurs** de la solution à leur litige sans être enfermées dans la simple application de la règle de droit,

▶ **Gain de temps** : résolution rapide du conflit (quelques semaines)

▶ **Sécurité** : recherche d'un accord amiable qui convient aux personnes et **sans aléa** judiciaire,

▶ **Coût réduit et maîtrisé** : le prix est fixé à l'avance et moins onéreux qu'une action judiciaire,

▶ **Efficacité** : **80%** des médiations aboutissent à un accord.

Par la publication de nombreux textes réglementaires ou législatifs, les pouvoirs publics encouragent fortement ce mode de résolution des différends ; les magistrats le proposent de plus en plus là où ils pensent que la solution n'est pas que juridique et pour désengorger les tribunaux.

LE DÉROULEMENT

▶ **Contact du médiateur** par une des parties ou son avocat (pour une médiation judiciaire, le juge propose un médiateur),

▶ **Exposition** de la situation par le demandeur et **information** du médiateur sur la procédure de médiation,

▶ **Prise de contact** par le médiateur avec l'autre partie pour l'informer d'une demande de médiation et de la procédure de médiation. Il recueille son consentement,

▶ Avant le début de la médiation : transmission pour signature de la **convention de médiation** et d'un accord de confidentialité,

▶ Début de la médiation par une **rencontre individuelle** avec chaque personne où elle pourra exprimer librement sa vision du conflit et indiquer ses besoins et enjeux,

▶ **Réunion(s) plénière(s)** avec toutes les personnes intéressées. Là, elles vont évoquer leur vision du conflit, leur ressenti et vont entendre la vision et les ressentis de l'autre partie. Cela leur permettra de se mettre d'accord sur leur désaccord pour travailler ensuite à la recherche de solutions envisageables.

L'ACCORD FINAL

▶ C'est la **solution retenue** par les parties. Elle va leur permettre de retrouver de la sérénité et de continuer leur chemin, apaisées. Elle est bien acceptée car elle est le résultat de leur travail de co-construction et répond à leurs besoins.

Un accord écrit finalise la médiation, il est signé par chaque partie. Il peut être **homologué** par le juge pour lui assurer une force exécutoire.

QUI SUIS-JE ?

Mon métier

Les ressources humaines (30 ans comme responsable ou directeur) dans plusieurs secteurs d'activité : la banque, l'assurance, l'industrie mécanique et agroalimentaire.

Ma passion

Les relations humaines. J'ai eu la chance de travailler, de conseiller et d'échanger avec de nombreux salariés, managers, représentants du personnel, dirigeants, médecins du travail et travailleurs sociaux.

Mon expérience

M'appuyer sur mon expérience et ma formation pour aider toute personne à résoudre un conflit ou à agir en prévention.

Ma volonté

M'engager sur la base de mon expérience, de ma formation et de mes valeurs à aider toute personne à résoudre un conflit ou à agir en prévention avant que le conflit ne soit déclaré.

Ma proposition

Titulaire du diplôme universitaire de médiateur de l'IFOMENE de Paris, je mets mes compétences et qualités d'écoute et de bienveillance au service des acteurs de l'entreprise, des administrations, des professionnels et des particuliers en vue de résoudre leurs conflits dans le respect du code de déontologie du médiateur.

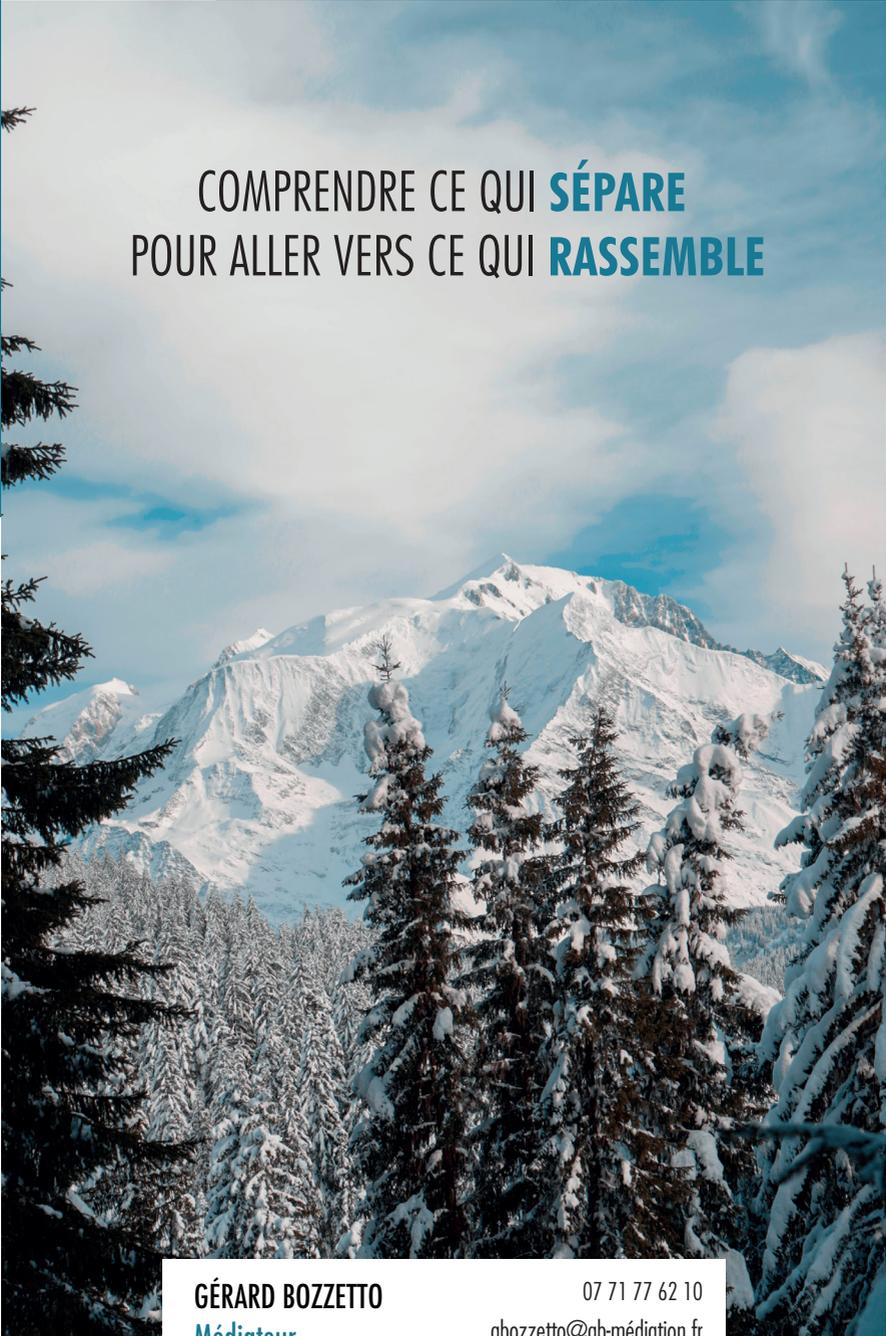
VOUS ÊTES

- ▶ Un salarié, manager, représentant du personnel, DRH, dirigeant,
- ▶ Un conseil, avocat, notaire, travailleur social,
- ▶ Un associé, entrepreneur, artisan, commerçant,
- ▶ Un membre d'une famille, parent, conjoint, enfant, grands-parents, petits-enfants,
- ▶ Un particulier, locataire, propriétaire, voisin, client,

VOUS SOUHAITEZ

- ▶ Faire cesser un conflit avec une ou plusieurs personnes,
- ▶ Renouer un dialogue devenu difficile voire impossible,
- ▶ Éviter ou arrêter une procédure judiciaire longue, coûteuse et incertaine,
- ▶ Vous faire aider, seul vous n'y arrivez plus,
- ▶ Être apaisé, retrouver la santé,
- ▶ Trouver une solution « gagnant-gagnant »,
- ▶ Sortir d'une impasse qui a trop duré, ...

Alors la médiation est faite pour vous !



COMPRENDRE CE QUI **SÉPARE**
POUR ALLER VERS CE QUI **RASSEMBLE**

GÉRARD BOZZETTO
Médiateur

07 71 77 62 10
gbozzetto@gb-médiation.fr
www.gb-mediation.fr